

FAQs Jamboree 2019 - Français

Q: Jusqu'à quand puis-je m'inscrire?

R: La date limite est le 31.03.2018.

Q: Si je ne suis pas retenu comme RT, est-ce que je recevrai mes 1000.- en retour?

R: les RT qui ne seront pas retenus sont redirigés vers les IST. Si tu ne veux pas participer en tant que IST alors tu pourras recevoir en retour tes 1000.-.

Q: Si je ne suis pas retenu comme IST, est-ce que je recevrai mes 1000.- en retour?

R: Oui, tu reçois en retour tes 1000.-.

Q: Puis-je voyager à l'aller et au retour seul?

R: oui pour les IST, non pour les RT et participants.

Q: Je suis né avant le 22.07.2001. Y a-t-il tout de même une possibilité pour moi de participer au Jamboree?

R: Malheureusement non. Les limites d'âge sont faites par l'organisation japonaise du jamboree et il n'y a donc aucune possibilité d'y déroger.

Q: Pourquoi le Jamboree coûte-t-il CHF 4600.-?

R: CHF 2500.- sont prévus pour le voyage complet jusqu'au USA et retour plus 2-3 jours de pré- ou post-camp. Cela inclut le transport du matériel et tout ce qui s'ajoute au déplacement. À cela s'ajoutent CHF 1300.- pour le coût du camp à proprement parler. Le reste est pour le financement des rencontres, des weekends de préparation, des imprévus et de l'uniforme de la délégation (chemise, foulard, etc.).

Q: Avant le Jamboree je serai à l'étranger. puis-je quand même venir?

R: De base oui. Pour de plus amples informations et éclaircissements, contactez info@jamboree.ch.

Q: Quand et de combien seront les prochaines factures?

R: le deuxième paiement sera en fin de l'été. Le troisième fin 2018, début 2019. Les montants devraient être globalement les mêmes.

Q: Comment puis-je obtenir un soutien financier ?

R: Cela doit se faire par une demande écrite à l'association Mojave : Moot Jamboree Verein PBS, Speichergasse 31, Case postale 529, 3000 Berne. Pour le paiement par tranches, adressez-vous à la maîtrise de la délégation.

Q : Durant combien de temps serons-nous partis?

R : Le Jamboree en lui-même aura lieu du 22 juillet 2019 au 2 août 2019 à West Virginia aux USA. La délégation suisse sera en route 3 à 5 jours de plus. Réservez donc la période du 17 juillet 2019 au 7 août 2019 pour le Jamboree.

Q: Mon école/apprentissage débute durant le Jamboree. Quoi faire?

R: Essaie de régler cela auparavant avec ton école/responsable d'apprentissage. Si nécessaire, nous pouvons te fournir une confirmation de participation écrite.

Q: Où trouver des informations sur le Jamboree?

R: La délégation suisse postera toutes les informations importantes sur le site internet de la délégation: www.jamboree.ch. Il vaut la peine de consulter les pages régulièrement, afin de rester informé-e. D'autres documents importants vous seront remis par courrier. Ceux qui l'ont indiqué lors de l'inscription recevront les informations par e-mail.

Q: Combien de temps mon passeport doit-il être valide?

R: Ton passeport doit être valide pendant 6 mois au-delà du Jamboree. Vous nous aidez à éviter beaucoup d'efforts administratifs si vous en commandez un nouveau très tôt.

Q: Je n'ai pas de passeport valide, puis-je quand même m'inscrire??

R: Vous pouvez vous inscrire même si. Entrez simplement un caractère de remplacement dans le champ "Numéro de passeport" au Midata. Si possible, veuillez nous envoyer une copie de passeport valide avant le 31.3.2018.

Q: Quand dois-je envoyer une copie de passeport valide au plus tard (Valable pendant six mois à partir de Jamboree)?

R: Nous avons besoin des passeports actuels pour réserver des places sur les vols. Veuillez organiser votre nouveau passeport **le 31 mai 2018 au plus tard** et envoyer une copie à info@jamboree.ch.

Q: Malheureusement je ne peux plus participer au Jamboree. Quelles sont les modalités de remboursement ?

R: En principe, ton inscription au Jamboree est ferme. Après le 31.3.2018, il n'est plus possible de se désinscrire sans frais. Afin de couvrir nos frais, nous ne pouvons plus rembourser les montants suivants, selon le moment de la désinscription :

Moment d.l. désinscription	Montant gardé	Remboursement (si le montant a déjà été payé)
Dès 01.04.2018*	CHF 500	CHF 500, bzw. CHF 4'000
Dès 01.09.2018**	CHF 1'500	ca. CHF 1'500, bzw. CHF 2'900
Dès 01.01.2019**	CHF 3'500	ca. CHF 1'000, bzw. CHF 900
Dès 01.03.2019**	CHF 4'000	ca. CHF 500, bzw. CHF 400
Dès 01.05.2019**	CHF 4'500 - CHF 4'600	CHF 0

* Si une personne en liste d'attente peut prendre ta place ou si tu nous proposes un-e remplaçant-e (qui remplit les critères de participation et paie le total de la finance de camp), nous pourrons te rembourser avant le 1er septembre 2018 le montant total (après déduction de la taxe d'inscription de CHF 250). Les personnes se trouvant en liste d'attente ont la priorité.

** Si tu te désinscris après le 1er septembre 2018, nous ne pourrons pas prendre de remplaçant-e et le remboursement se fera après déduction des coûts déjà produits. Puisqu'à ce moment-là une grande partie des dépenses aura déjà été faite, nous ne pourrons rembourser qu'un petit montant, dépendant du montant de la deuxième tranche. Le montant précis de la deuxième tranche sera fixé à la fin du printemps 2018.

En cas d'exclusion causée par le/la participant-e lui-même/elle-même, aucun montant ne sera remboursé.